

COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 17 décembre 2014 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2014

**PRÉSENTS** : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, MARTINEAU Dominique, RABILLE Alexandra, FABRE Claude, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric, BEYNIE Lucie

**ABSENTS EXCUSES** : GIRAUD Nadège donne pouvoir à NAULET Loïc

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Thérèse ROUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2014**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2014.

**3. Urbanisme**

• *Taxe d'aménagement*

La Préfecture nous a indiqué que la délibération prise le 25 novembre 2014 devait être modifiée concernant les abris de jardin : nous ne pouvons pas exonérer une superficie, mais seulement un pourcentage du montant. Sachant qu'un abri de jardin soumis à déclaration préalable peut aller jusqu'à 40 m<sup>2</sup>,

**Le conseil Municipal, après délibération, a décidé :**

- **D'exonérer** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
  - 50 % de la surface excédent 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro (PTZ+)
- **D'exonérer** partiellement, soit à 50 % les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé par l'Etat, hors PLAI
- **D'exonérer** partiellement, soit à 50 % les abris de jardin soumis à déclaration préalable
- **Décide** que la délibération du 25/11/2014 sera reconduite de plein droit annuellement

**La délibération du 25 novembre 2014 est donc modifiée et complétée concernant les abris de jardin.**

**4. Bâtiment**

• *Le foyer de jeunes*

Alexandre Bessonnet, le Président du Foyer de Jeunes, a envoyé un courrier en mairie demandant la réouverture du Foyer de Jeunes, fermé à ce jour, étant donné que l'Association Familles Rurales s'est dissociée du foyer de jeunes. Le conseil municipal a émis un avis défavorable concernant la réouverture pour des raisons de sécurité. La commission va étudier quel mode de fonctionnement sera le plus approprié pour une éventuelle réouverture.

- Tarif des salles communales

Les frais de fonctionnement des salles communales augmentent, il est nécessaire de réviser le tarif des salles communales. Une augmentation de 5 % est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**DATES A RETENIR**

- **VENDREDI 09 JANVIER : VŒUX DU MAIRE A 20H30 AU THEATRE**

La séance est levée à 22 heures 30

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT**

Le Maire,  
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,  
Thérèse ROUILLIER

